



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la **SALLE DES FÊTES** le :

**Samedi 23 mai 2020**  
**à 19 heures**

**ORDRE DU JOUR**  
**Session ordinaire**

*Affiché, le 19 mai 2020*

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints
3. Election des Adjoints
4. Election des délégués communaux (titulaire et suppléant) au SIDELC : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher
5. Election des délégués communaux (2 titulaires et 2 suppléants) au SICOM : Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection
6. Lecture de la charte de l' élu local
7. Affaires diverses

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 stipule que le Maire peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister.**

**Par conséquent, avant d'ouvrir la séance, je demanderai au Conseil Municipal de bien vouloir voter le déroulement de ladite séance à huis clos.**

**Je vous remercie de votre compréhension.**

Le Maire,  
François CROISSANDEAU

